



POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR

L'Union des producteurs agricoles

NOTE

DESTINATAIRES : Membres du conseil général élargi

EXPÉDITEUR : Charles-Félix Ross

DATE : Le 12 mars 2020

OBJET : **Pandémie de la COVID-19 – Instructions et directives de l'Union des producteurs agricoles**

Comme vous le savez, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a qualifié hier (mercredi 11 mars) l'épidémie de la COVID-19 de pandémie. Au moment d'écrire ces lignes, plus de 130 000 cas d'infection avaient été recensés dans 115 pays et territoires, causant la mort de près de 5 000 personnes. Les représentants de l'OMS ont aussi insisté sur le fait que la contamination pouvait « être maîtrisée ».

Ainsi, la propagation de ce virus demeure hautement préoccupante et nécessite que tous les citoyens et employeurs adaptent leurs pratiques à cette situation exceptionnelle et adoptent des comportements appropriés et responsables.

Aujourd'hui, le premier ministre du Québec, M. François Legault, a déclaré en point de presse que : « les deux prochaines semaines seront critiques. Il faut tout faire, tout le monde ensemble, pour éviter qu'on se retrouve dans une situation comme en Italie. Tout le Québec doit se mettre en mode urgence ».

Dans le contexte actuel, les bonnes pratiques à adopter s'appuient sur le principe de « distance sociale », c'est-à-dire l'application de mesures visant à minimiser les interactions et contacts physiques entre les citoyens.

Cela implique la sensibilisation de tous les citoyens et organisations de la société civile. L'Union des producteurs agricoles n'échappe pas à cette règle et à titre d'employeur et de citoyen corporatif, elle se doit d'adopter des mesures pour contribuer aux efforts visant à réduire la propagation du virus.

CES MESURES SE REGROUPENT EN QUATRE CATÉGORIES

1- Les règles d'hygiène

- Lors de rencontres, évitez de serrer les mains et de faire la bise.
- Si vous avez des symptômes de maladie respiratoire (p. ex. fièvre, toux, essoufflement, etc.), veuillez rester à la maison et faites les démarches nécessaires pour obtenir un traitement médical.
- Lavez-vous souvent les mains au savon et à l'eau pendant au moins 20 secondes ou utilisez une solution désinfectante pour les mains.
- Évitez de toucher vos yeux, votre nez et votre bouche si vos mains ne sont pas lavées.
- Lorsque vous toussiez ou éternuez, couvrez-vous la bouche et le nez avec un mouchoir puis jetez-le. Si vous n'avez pas de mouchoir, éternuez ou toussiez dans le pli de votre coude ou dans votre bras, et non dans la main.
- Nettoyez et désinfectez souvent les objets et les surfaces fréquemment touchés.

2 - Les voyages

Pour les employés

- Les employés doivent être tenus d'aviser leur employeur s'ils doivent voyager à l'étranger pour des raisons professionnelles ou personnelles.
- En concordance avec les consignes émanant du gouvernement du Québec, il pourrait être légitime de demander à un employé qui revient de l'étranger de se placer en isolement pour 14 jours, c'est-à-dire de rester à la maison et de ne pas se présenter au bureau.

Pour les administrateurs

- Bien qu'il s'agisse d'un choix personnel, nous recommandons à tous les administrateurs d'éviter les voyages à l'étranger pour des raisons professionnelles ou personnelles.
- Si cela se produit, nous vous recommandons de ne pas participer à des réunions organisées par l'Union et ses groupes pendant les 14 jours suivant votre retour.

3 - Les événements

- Le premier ministre a demandé aujourd'hui à tous les organisateurs d'événements intérieurs réunissant plus de 250 personnes d'annuler ces activités pour les prochaines semaines.
- Pour les événements de moindre importance, nous vous demandons, si cela est possible, de reporter ou d'utiliser la visioconférence, le système de conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication à distance.
- Ainsi, il est fort possible que le conseil exécutif de l'Union décide au cours des prochains jours d'annuler la Journée provinciale du 31 mars qui devait réunir les présidentes et les présidents des syndicats locaux de toutes les régions. Pour le conseil général des 24 et 25 mars, ce dernier se tiendra en visioconférence sur une seule journée. Des instructions à cet effet vous seront acheminées dans les prochains jours.



- Plusieurs de nos groupes affiliés qui ont des événements prévus au cours des prochains jours et prochaines semaines, surtout ceux réunissant des participants de toutes les régions, doivent aussi envisager de les annuler, de les reporter ou de prendre des mesures d'exception quant au déroulement (respect des distances entre les participants, mise à disposition de solution désinfectante pour les mains, etc.).

4 - La prestation de services

- À moins de directives contraires du gouvernement du Québec, la prestation de services des employés de l'Union doit être maintenue. Les employés sont tenus de se présenter au travail.
- Cependant, conformément aux directives des instances sanitaires, les employés présentant des symptômes s'apparentant à la grippe ou revenant de l'étranger devraient, en concertation avec leur employeur, se placer en isolement pour 14 jours.
- Les employés qui ont contracté le virus ou ceux qui ont côtoyé des personnes contaminées doivent impérativement se placer en quarantaine.
- Les enfants des employés, qu'ils aient contracté ou non le virus, ne seront pas autorisés à venir dans les bureaux.
- Les conditions de rémunération des employés placés en isolement seront déterminées au cas par cas (télétravail, reprise de temps, congé sans solde, congés de maladie, programme gouvernemental, etc.).
- Les employés qui ont contracté le virus ou à qui les autorités ont demandé officiellement de se placer en quarantaine seront couverts par les assurances collectives.

Nous demandons à tous les administrateurs et gestionnaires de l'Union et de ses groupes affiliés de mettre de l'avant ces quelques règles de base. C'est une question de responsabilité envers nos employés, nos collègues et l'ensemble de notre communauté.

Il va de soi que nous continuerons de suivre la situation de près. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution des événements.

Merci de votre collaboration.

